

# LE CODE DE VIE DE L'ÉCOLE MARC-FAVREAU

**L'AUTONOMIE :** *Il est important que l'on t'aide à devenir un enfant autonome.  
J'apprends à développer mon autonomie et à devenir responsable.*

## Règle 1 Je suis ponctuel et assidu.



- 1.1 Je viens à l'école tous les jours, sauf si j'ai des symptômes de maladie. Si je suis absent, mes parents en avisent l'école.
- 1.2 J'arrive à l'école à **l'heure**. Si je suis en retard, je me rends au secrétariat.
- 1.3 Je dois obligatoirement me présenter au secrétariat lors d'un départ hâtif. Si je quitte pour la maison à 15h08 et que je fréquente normalement le service de garde, celui-ci en aura été préalablement informé par mes parents.

## Règle 2 Je porte des vêtements convenables et appropriés pour l'école et l'éducation physique, et selon les saisons.

- 2.1 Les casquettes, les chapeaux et les bandeaux doivent être enlevés à l'intérieur.
- 2.2 Pour l'hiver : bottes, manteau, tuque, gants, pantalons de neige sont obligatoires.
- 2.3 Il est interdit de porter les camisoles à bretelles de moins de 2 cm, les jupes courtes, les chandails décolletés, les pantalons à taille basse qui laissent entrevoir le nombril ou les sous-vêtements et les sandales de plage style *tongs* (seules les sandales fermées seront tolérées) ainsi que les pantalons très courts (shorts).

*Les parents doivent s'assurer que les vêtements portés par leur enfant ne font pas la promotion de la violence, du sexisme et du racisme.*

## Règle 3 Je suis responsable du mobilier, du matériel et des livres mis à ma disposition. Si je les endommage ou les perds, je les répare ou les rembourse.

**LE RESPECT :** *Il est important d'être respecté. J'apprends à respecter les autres.*

## Règle 4 Je respecte tous les adultes et les autres élèves dans mes gestes et mes paroles.



- 4.1 Je ne blesse personne, ni en paroles ni en gestes (intimidation, harcèlement, mensonges, gestes grossiers, etc.).
- 4.2 Je suis poli avec tout le monde.
- 4.3 Je me déplace en silence et je m'habille calmement.
- 4.4 J'évite les bousculades et les jeux dangereux.

4.5 Je respecte les autres et moi-même en éternuant et en toussant dans mon coude. Je respecte les autres et moi-même en jetant chacun de mes mouchoirs à la poubelle et en me lavant correctement les mains. Je respecte les autres en répétant ces gestes tout au long de la journée.

## **Règle 5 Je respecte les règles de fonctionnement de la classe.**

- 5.1 Je participe activement aux activités proposées.
- 5.2 Je présente des travaux soignés.
- 5.3 Je fais ma part lorsque je travaille en équipe.
- 5.4 Je travaille sans me laisser distraire.
- 5.5 J'ai toujours le matériel nécessaire pour faire mon travail et je le remplace au besoin.
- 5.6 Je parle français en tout temps dans l'école (SDG, corridors, toilettes, etc.).
- 5.7 Je fais des efforts et je m'implique dans mes apprentissages.

## **Règle 6 Je respecte les règles de la récréation.**

- 6.1 Je joue à des jeux pacifiques.
- 6.2 Je fais appel aux surveillants en cas de conflit.
- 6.3 Au son de la cloche, j'arrête immédiatement de jouer et je me dirige calmement vers mon rang.
- 6.4 Je reste sur le terrain de l'école en tout temps.



## **Règle 7 Je respecte les règles concernant les objets personnels permis à l'école.**

- 7.1 Les objets électroniques (*cellulaires, MP3, jeux portatifs, montres intelligentes, etc.*) sont interdits, sauf lors d'une autorisation spéciale de l'enseignant. Tout adulte de l'école peut confisquer sur le champ un appareil électronique. L'école ne pourra pas être tenue responsable en cas de perte, de bris ou de vol. L'école ne s'engage pas à gérer la situation de bris, de perte ou de vol. Ce sont les parents et l'élève qui sont responsables de la situation.
- 7.2 Les friandises sont interdites à l'école, sauf lors **d'événements spéciaux**.
- 7.3 Les cartes de jeu échangeables du type «Pokémon» sont interdites à l'école et dans la cour de l'école.

## **Règle 8 Je respecte les règles du service de garde et du service de diner.**

**LA FIERTÉ :** *Il est important d'être fier de toi, de ta réussite et de ton école.  
J'aime être reconnu et valorisé.*



## **Règle 9 Je respecte mon environnement.**

- 9.1 J'organise mon bureau et mon casier.
- 9.2 Je garde mon environnement propre en utilisant les poubelles et en faisant du recyclage.

# LES CONSÉQUENCES

Tout manquement aux règles du code de vie de l'école sera communiqué aux parents par l'intermédiaire de l'agenda ou par communication téléphonique et entraînera une gradation des interventions pouvant aller jusqu'à une rencontre avec les parents. Si je ne respecte pas le code de vie de l'école, selon la gravité du geste, voici les **conséquences possibles** :

- Avertissement verbal
- Note dans l'agenda
- Geste réparateur, lettre d'excuses
- Réflexion écrite signée par les parents
- Consignation d'événements
- Intervention du TES
- Appel aux parents
- Rencontre avec la direction, l'enseignant(e), les parents et les enfants
- Suspension à l'interne ou à l'externe par la direction et retour à l'école avec le parent de l'élève

# LES POLITIQUES

## Politique des absences et retards



L'assiduité et la ponctualité sont essentielles à la réussite scolaire. En cas d'absence ou de retard de l'élève, le parent ou l'adulte responsable doit communiquer avec le secrétariat de l'école au **514 596-3384, poste 6876** (pavillon principal) et 514-596-3384, poste 7575 (Annexe).

## Politique des autobus



Lorsque le chauffeur d'autobus donne un avis disciplinaire, les parents en reçoivent une copie. Au 4<sup>e</sup> avis, l'enfant sera suspendu du transport pour une journée. S'il y a geste de violence, l'enfant sera immédiatement suspendu pour une durée déterminée par la direction.

## Politique alimentaire



Il est recommandé d'éviter les aliments contenant des noix et des arachides afin d'assurer la sécurité des élèves qui souffrent d'allergies à ces aliments. Pour de l'information sur la saine alimentation et des suggestions, visitez le site Internet de la CSDM au [www.csdm.qc.ca](http://www.csdm.qc.ca) .

# Politique de la bibliothèque

Les modalités d'emprunts sont :

Élèves au 1<sup>er</sup> cycle : prêt de 2 livres;

Élèves au 2<sup>e</sup> cycle : prêt de 3 livres;

Élèves au 3<sup>e</sup> cycle : prêt de 4 livres.

En cas de **documents non retournés** (30 jours de retard), un avis de retard sera remis dans l'agenda scolaire de l'élève. Chaque élève est responsable du document qu'il/elle perd ou brise. Une facture au montant du coût de remplacement du document sera émise pour tout **document perdu ou abimé**. Le paiement doit être effectué en argent comptant et donné à l'enseignant(e) de l'élève ou au secrétariat de l'école Marc-Favreau.

Merci de votre collaboration.

Comité bibliothèque de l'école Marc-Favreau.

## Le système d'alarme-incendie

Je comprends que les vols, bris, activation malveillante de l'alarme-incendie et endommagements des biens et des lieux ne sont pas tolérés et que mes parents et moi devons payer des coûts liés à de tels gestes.

# ENGAGEMENT

## AU CODE DE VIE

## AINSI QU'AUX RÈGLEMENTS DE L'ÉCOLE

Nom de l'élève :

\_\_\_\_\_

**Avec mes parents, j'ai lu le code de vie et mes responsabilités et je m'engage à respecter les consignes durant toute l'année dans le but de faire de l'école un milieu sécuritaire où il fait bon vivre.**

Signature de l'élève: \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Nom du parent :

\_\_\_\_\_

**J'ai pris connaissance du code de vie et des responsabilités de mon enfant. Je suis prêt à le soutenir dans le respect des consignes et à collaborer à sa réussite scolaire.**

Signature des parents: \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature de la direction : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

